Santé publique: programme d'action communautaire 1996-2000 de prévention de la toxicomanie

1994/0135(COD) - 09/12/1996

Tout en rappelant que le Parlement avait fait preuve, en 1ère lecture, d'une ambition excessive, le rapporteur, M.Burtone (PPE,I), a souligné l'importance de l'accord au sein du Comité de conciliation, tant du point de vue moral que social. D'après lui, l'Europe a refusé la légalisation de la drogue, par l'intermédiaire de laquelle on finirait par avoir "une drogue d'Etat".Il a donc préconisé une politique de prévention en faisant appel à la formation, à l'information, à la participation des familles, de l'école et des ONG, pour permettre aux jeunes toxicomanes de s'insérer à nouveau dans la société. Le rapporteur s'est réjoui du fait que le programme soutiendra la lutte sur le terrain pour toucher les groupes à risque; par ailleurs, l'accent a été mis sur le rôle des familles et de l'entourage immédiat des toxicomanes, qui pourront bénéficier de l'expérience du programme et des échanges d'information qui en résultent. Le commissaire Monti a déclaré que, plutôt qu'imposer une seule et unique politique, la Commission veut accepter de multiples débats pour comparer les moyens et les techniques. En ce qui concerne ce programme, le commissaire a promis d'impliquer, pour l'application du programme, les organismes publics, privés, les ONG à vocation thérapeutique ou d'assistance sociale.